

Genas, le 9 juin 2023

Expéditeur : Pôle Éducation- solidarités & vivre ensemble

Madame, monsieur,

Chers parents,

L'année qui vient de s'écouler fut riche en projets et partages. Je remercie les enfants, personnels de l'Éducation nationale et agents municipaux pour leurs projets pédagogiques et animations périscolaires. Ils ont contribué aux apprentissages, au bien-être des enfants et à l'enrichissement de tous.

La rentrée scolaire prochaine fixée au lundi 4 septembre s'annonce sous de bons auspices. L'organisation et le fonctionnement des écoles se réaliseront comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

⇒ **Horaires d'école** : 8 h 30 – 11 h 30 & 13 h 30 – 16 h 30

⇒ **Accueils périscolaires**

Matin : 7 h 30 – 8 h 30 - Midi : 11 h 30 – 13 h 30

Fin de journée : 16 h 30 – 17 h 30 ou 16 h 30 - 18 h 30

Études dirigées (*pour les élèves des classes élémentaires uniquement*) : 16 h 30 - 17 h 30

J'ai le plaisir de vous informer également de la mise en œuvre du Projet Social Éducatif de Territoire 2. Les 3 grandes visées de ce PSET 2, propres au territoire de Genas et dans l'objectif fédérateur d'inventer un territoire qui nous réussit sont :

1/ Notre territoire cultive tous ses talents : depuis les plus jeunes jusqu'aux seniors car chacune et chacun comptent à Genas.

2/ Notre territoire nous appartient et nous engage : la fierté d'être Genassien et de vivre à Genas suppose également d'être acteur au sein de la commune, de participer à l'amélioration de la qualité de la vie.

3/ Notre territoire nous relie : le travail en transversalité, les coopérations et la dynamique territoriales doivent continuer à être développés pour ne laisser personne au bord du chemin.

Pour l'avenir, l'action périscolaire de chacun des 4 sites se déclinera donc conformément à ces visées.

Pour ma part, je réitère cette année encore ma détermination et mobilisation en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants de Genas et de leur épanouissement.

Dans l'attente de vous retrouver,

Je vous souhaite un très bel été et vous prie de recevoir, madame, monsieur, chers parents, mes chaleureuses salutations.



Rachel DELIANCE

Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires

PJ : dossier administratif (& modalités de réalisation de son inscription), fiche de réservation (documents à utiliser **uniquement pour une inscription « physique » au guichet unique) // tarifs 2023/2024 // plaque des accueils périscolaires 2023/2024.**

Modalités d'inscriptions & de réservations

DEPUIS LE PORTAIL FAMILLE

1^{ère} étape :

⇒ **Inscription au dossier administratif 2023/2024** ⇔ **ouverte jusqu'au vendredi 28 juillet 2023** (voir modalités détaillées, jointes à ce document, pour sa réalisation) :

⊗ Sur votre espace personnel www.genas.fr - en complétant le formulaire d'inscription au dossier administratif annuel & par enfant (valide du 1er septembre 2023 au 31 août 2024) & en scannant l'ensemble des pièces administratives **obligatoires**.

Attention : aucun dossier d'inscription envoyé par courrier ou par mail ne sera traité par nos services.

Une fois la démarche d'inscription au dossier administratif effectuée et **validée** par nos services (→ délai appliqué en fonction du nombre de dossiers à traiter), vous pourrez entreprendre **vos inscriptions** pour les différents temps périscolaires **et vos réservations** des jours et horaires (étape 2).

Après le 28 juillet, si cette inscription n'a pas été réalisée par vos soins, la semaine de la rentrée (du lundi 4 au vendredi 8 septembre) ne sera pas accessible aux réservations.

Important :

⇒ L'inscription administrative est obligatoire pour chaque temps d'accueil périscolaire (y compris, l'étude dirigée).

⇒ Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

⇒ **L'inscription sera rejetée si la famille est redevable d'une facture impayée.**

2^{ème} étape :

⇒ **Inscription(s) & réservations à la restauration et/ou aux autres accueils périscolaires 2023/2024 (y compris l'étude dirigée)** ⇔ **ouvertes du mercredi 28 juin au mercredi 23 août inclus** :

⊗ En créant l'inscription ou les inscriptions souhaitées (réservations aussi réalisables lors de la création de ces inscriptions).

⊗ En procédant aux réservations (si non encore réalisées) des jours & plages souhaités, pour l'ensemble de l'année, suite aux inscriptions que vous avez précédemment créées (→ qui apparaissent sur l'agenda de votre enfant après avoir cliqué sur son image).



Aucune réservation ne sera prise en compte par téléphone.

Dès le jeudi 24 août, pour les réservations, un délai de 72 heures sera appliqué en jours ouvrables scolaires (attention ↻ jours non ouvrables : vacances scolaires, week-ends, mercredis & jours fériés)

AU GUICHET UNIQUE

1^{ère} étape :

⇒ **Inscription au dossier administratif 2023 /2024** ⇔ **ouverte jusqu'au 28 juillet 2023** :

⊗ En complétant, au préalable, le dossier administratif annuel & par enfant ci-joint - également téléchargeable depuis le portail famille ou le site Internet de la Ville - & en liant l'ensemble des pièces administratives **obligatoires** (➡ *accueil des familles uniquement sur prise de rendez-vous au 04 72 47 11 11*).

L'inscription physique au guichet unique est liée aux mêmes conditions que celles pour l'inscription sur le portail famille (voir « 1^{ère} étape » en page précédente).

2^{ème} étape :

⇒ **Inscription(s) & réservations à la restauration et/ou aux autres accueils périscolaires 2023/2024 (y compris l'étude dirigée)** ⇔ **ouvertes du mercredi 28 juin au mercredi 23 août inclus** :

⊗ En complétant le calendrier d'inscriptions & de réservations joint à cet envoi (ou disponible sur place).



Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires est téléchargeable sur le portail famille de la Ville & le site Internet de la Ville.

Service de restauration scolaire

Un nouveau marché public pour la restauration scolaire prendra **effet au 1er septembre 2023**.

⊗ La facturation du service de restauration scolaire sera alors assurée par le service des finances de la mairie.

⊗ Les factures seront par défaut sous format électroniques et disponibles sur le portail famille mensuellement chaque début de mois, entre le 1er et le 10ème jour, pour le mois écoulé. L'obtention d'une facture papier devra faire l'objet d'une demande expresse de la famille ou sera réalisée en l'absence d'une adresse mail valide.

Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
BP 206 - 69741 Genas cedex
Téléphone : 04 72 47 11 11
Télécopie : 04 78 90 70 35
guichet.unique@ville-genas.fr

Horaires d'ouverture du guichet unique de la ville :

Lundi :	8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00
Mardi :	8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00
Mercredi :	8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 00 – 17 h 00
Jeudi :	10 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 19 h 00
Vendredi :	8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00
Samedi :	9 h 00 – 12 h 00

Informations de rentrée à retenir :

⇒ Les études dirigées débuteront pour les élèves des écoles élémentaires **le lundi 4 septembre 2023.**

⇒ L'accueil périscolaire du matin (7 h 30 – 8 h 20) débutera **exceptionnellement le mardi 5 septembre 2023.**

⇒ **Départ de l'accueil périscolaire du soir fixé à partir de 16 h 45** : les parents ou personnes autorisées ne peuvent pas venir récupérer leur(s) enfant(s) avant cet horaire afin de ne pas perturber le fonctionnement et l'appel des enfants mais aussi pour répondre à nos obligations d'un temps minimum de garde auprès de la CAF.

⇒ **Poursuite de l'assouplissement des inscriptions périscolaires via le portail famille** : le délai de prévenance de 72 heures, jours ouvrés, en période scolaire est maintenu. Toutefois, un assouplissement sera possible : **les parents peuvent effectuer des modifications sur les réservations (ajout ou annulation) jusqu'au mercredi inclus de la première semaine des petites vacances scolaires** via le portail famille ou en adressant un mail au responsable de site périscolaire.

⇒ **Application de pénalités pour tout retard constaté de parents ou de personnes autorisées à récupérer l'enfant au-delà de l'horaire de fermeture des structures (18 h 30)** dans la mesure où il mobilise au minimum la présence de deux animateurs pour un enfant.

Au cours de l'année, pour échanger avec les responsables de site périscolaire

Accueils périscolaires « Jean d'Azieu » : anim-eja@ville-genas.fr

Accueils périscolaires « Joanny Collomb » : anim-ejc@ville-genas.fr

Accueils périscolaires « Anne Frank » : anim-eaf@ville-genas.fr

Accueils périscolaires « Nelson Mandela » : anim-enm@ville-genas.fr